



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions de séjour

Question écrite n° 113231

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la vaste opération d'arrestations qui, en France, vise depuis plusieurs semaines les ressortissants tunisiens arrivés d'Italie. Quatre mois après les premières arrivées estimées par le ministère de l'intérieur à 3 600, ces ressortissants tunisiens sont, selon les associations, actuellement entre 400 et 800 présents à Paris. Face à cette situation, et au désengagement du Gouvernement, la ville de Paris a mis en place depuis avril 2011, un dispositif d'aide d'urgence ponctuelle en lien avec les associations permettant un hébergement de 300 personnes avec accès aux soins, aide aux transports, cours de français, distribution de plusieurs centaines de repas, de kits d'hygiène, la tenue de maraudes humanitaires ainsi qu'un accompagnement social et administratif individuel. Il souhaite savoir quelles dispositions sont prises par le Gouvernement concernant l'application de l'accord de coopération signé en avril 2008 entre la France et la Tunisie prévoyant notamment l'embauche de 9 000 ressortissants tunisiens par an. De même, il souhaite l'interroger sur la mise en place d'un dispositif spécifique d'aide au retour revalorisé pour les ressortissants tunisiens qui le souhaiteraient.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113231

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7037

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)